Garde tautal des enfants

Par GashKaya

Bonjour, je suis dans un cas très particulier et je souhaite une aide avant de me lancer dans les démarches juridique. J'ai 3 enfants avec Monsieur X, ils ont 13, 12, et 11 ans.

La plus grande, vie avec son père en France, depuis qu'elle a9ans, et les les 2 autres vivent avec moi en Nouvelle-Calédonie.

Jusqu'à maintenant tout allez à peut prêt bien, mais cette dernière semaine, ma fille qui est en France "me supplie" de faire ce qu'il faut pour qu'elle revienne ici chez nous a Nouméa. Sont père ne veut rien entendre.

Ma question est la suivante :

Ou doit je demander l'aide judiciaire, en France ou en Nouvelle Calédonie ? Dans qu'elle tribunal sala se passera , en France ou a Nouméa?

Merci par avance Bonne continuation

Gaëlle